

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

21 NOVEMBRE 2008

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE DEUXIÈME AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (1)

PROGRAMME JUSTIFICATIF

(1) Voir Doc. n°609 (2008-2009) n°1

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Chapitre I - Services généraux	
Division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général	3
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	
Division organique 19 - Enfance	3
Division organique 20 - Affaires générales - Culture	3
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	3
Chapitre III - Education, Recherche et Formation	
Division organique 41 - Service général de l'Inspection	4
Division organique 48 - Centres P.M.S.	5
Division organique 50 - Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	6
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	6
Division organique 52 - Enseignement secondaire	8
Division organique 53 - Enseignement spécialisé	9
Division organique 54 - Enseignement universitaire	10
Division organique 56 - Enseignement de Promotion sociale	10
Division organique 57 - Enseignement artistique	11

**CHAPITRE I
SERVICES GENERAUX**

**DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GENERALES - SECRETARIAT GENERAL**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Dépenses de personnel

- 11.03 01 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 2775 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008
- 11.04 01 Personnel autre que statutaire
Crédit supplémentaire : 1876 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

**CHAPITRE II
SANTE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT**

**DIVISION ORGANIQUE 19
ENFANCE**

PROGRAMME 1 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

11. Office de la Naissance et de l'Enfance

- 41.05 11 Provision pour l'ouverture des places d'accueil dans le cadre du Plan Cigogne II
Crédit supplémentaire : 6119 milliers d'euros
Financement du Plan Cigogne II (création de places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans)

**DIVISION ORGANIQUE 20
AFFAIRES GENERALES - CULTURE**

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

13. Activités culturelles pluridisciplinaires

- 33.06 13 Subvention à l'ASBL "Fondation Mons 2015"
Crédit supplémentaire : 1500 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit

**DIVISION ORGANIQUE 25
AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA**

PROGRAMME 3 - RADIO ET TELEVISION

31. Dotations et subventions en faveur de la RTBF

- 81.03 31 Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF
Réduction : - 1500 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit

**CHAPITRE III
EDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION**

**DIVISION ORGANIQUE 41
SERVICE GENERAL DE L'INSPECTION**

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE INSPECTION - DEPENSES DE PERSONNEL

11. Personnel de l'Inspection des Centres PMS

- 11.03 11 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

12. Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire

- 11.03 12 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 277 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

13. Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire

- 11.03 13 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 96 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

14. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement spécial

- 11.03 14 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

15. Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonateur et Inspecteurs de Religion

- 11.03 15 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 54 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

16. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale

- 11.03 16 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

- 17. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique**
- 11.03 17 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008
- 18. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance**
- 11.03 18 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008
- 18. Personnel de l'Inspection - Pilotage général**
- 11.03 19 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008
- PROGRAMME 3 - SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PEDAGOGIQUE**
- 30. Service de conseil et de soutien pédagogique**
- 11.03 30 Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques
Crédit supplémentaire : 59 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

**DIVISION ORGANIQUE 48
CENTRES PMS**

- PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES CENTRES PMS**
- 40. Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques**
- 11.03 40 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 516 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008
- 42. Centres PMS officiels subventionnés - Subventions-traitements**
- 43.01 42 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 539 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008
- 43. Centres PMS libres subventionnés - Subventions-traitements**
- 44.01 43 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 844 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

DIVISION ORGANIQUE 50
AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE
FRANCAISE

PROGRAMME 4 - CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES
PARASCOLAIRES - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

40. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Traitements des chargés de mission
Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

41. Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

PROGRAMME 6 - CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTE
FRANCAISE

60. Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 60 Traitements des chargés de mission et personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 107 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

61. Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 61 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

DIVISION ORGANIQUE 51
ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES MATERNELLES

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire du maternel
Crédit supplémentaire : 799 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

44. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 44 Subventions-traitements dans le maternel
Crédit supplémentaire : 6451 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

45. Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 45 Subventions-traitements dans le maternel
Crédit supplémentaire : 4389 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES PRIMAIRES**61. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 61 Personnel statutaire du primaire
Crédit supplémentaire : 2303 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

62. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 62 Personnel statutaire du primaire
Crédit supplémentaire : 67 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

63. Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 63 Subventions-traitements dans le primaire
Crédit supplémentaire : 13402 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

64. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 64 Subventions-traitements dans le primaire
Crédit supplémentaire : 10827 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

**DIVISION ORGANIQUE 52
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 13723 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

42. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 42 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 514 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

44. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements

- 43.01 44 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 10165 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

45. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements

- 44.01 45 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 31488 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE

61. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 61 Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance
Crédit supplémentaire : 174 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

63. Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements

- 43.01 63 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance
Crédit supplémentaire : 331 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

- 64. Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements**
44.01 64 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance
Crédit supplémentaire : 611 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

**DIVISION ORGANIQUE 53
ENSEIGNEMENT SPECIALISE**

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

- 41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques**
11.03 41 Personnel statutaire pédagogique
Crédit supplémentaire : 2370 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008
- 42. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques**
11.03 42 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 78 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008
- 44. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques**
11.03 44 Personnel statutaire paramédical
Crédit supplémentaire : 409 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008
- 46. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements**
43.01 46 Subventions-traitements du personnel pédagogique
Crédit supplémentaire : 2217 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008
- 47. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical**
43.01 47 Subventions-traitements du personnel paramédical
Crédit supplémentaire : 303 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

48. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 48 Subventions-traitements du personnel pédagogique
Crédit supplémentaire : 4065 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

49. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical

- 44.01 49 Subventions-traitements du personnel paramédical
Crédit supplémentaire : 420 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

PROGRAMME 6 - INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI**60. Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi**

- 11.05 60 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé
Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

**DIVISION ORGANIQUE 54
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE****PROGRAMME 0 - CONTRÔLE DES UNIVERSITES****01. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes**

- 01.01 01 Commissaires et délégués du Gouvernement - Personnel autre que statutaire
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

**DIVISION ORGANIQUE 56
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE****PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE****40. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 40 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 993 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

43. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements
 43.01 43 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 1813 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

44. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements
 44.01 44 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 988 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

PROGRAMME 6 - INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI

60. Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi
 11.05 60 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

PROGRAMME 7 - LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE - DIVERS

70. Initiations diverses
 01.01 70 Dépenses de toute nature relative avec la mise en œuvre de mesures de discrimination positive
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

**DIVISION ORGANIQUE 57
 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

PROGRAMME 3 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

30. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques
 11.03 30 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 516 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

31. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques
 11.03 31 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 69 milliers d'euros
 Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

32. Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions-traitements

- 43.01 32 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 269 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

33. Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements

- 44.01 33 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 540 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

PROGRAMME 7 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT**70. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés**

- 43.01 70 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 1869 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

71. Etablissements d'enseignement libres subventionnés

- 44.01 71 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 220 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008

72. Humanités artistiques

- 01.01 72 Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné
Crédit supplémentaire : 34 milliers d'euros
Pour la Communauté française, les dépenses porteront sur les rémunérations du personnel par anticipation de l'imputation des cotisations des charges professionnelles afférentes à l'exercice 2008